

ANGERS

L'Institut européen des palettes s'organise

Support incontournable de la manutention et du transport de marchandises, la palette ne bénéficie pourtant pas d'une image attirante et moderne. De plus, même si elle est utilisée de façon courante par des millions de personnes chaque jour, un certain nombre d'interrogations demeurent quant à sa définition technique, sa standardisation, par exemple. C'est pour répondre à de telles questions que l'Institut européen des palettes a réuni son premier comité technique et scientifique.

Créé en 2006, l'Institut européen des palettes (Euripal) a pour vocation de traiter l'ensemble des questions pouvant être posées autour de la palette, de faire la synthèse des connaissances existantes

dans le domaine. Il vise à traiter la palette dans sa fonction "palette" quel que soit le matériau dont elle est faite (bois, plastique, carton, métal...). Il apparaît donc comme complémentaire aux centres techniques spécialisés dans chacune de ces matières (comme le FCBA pour la palette bois). Le 25 novembre dernier, se tenait à Angers, dans les locaux de l'Ensam (Ecole nationale supérieure des arts et métiers) la première réunion du comité scientifique et technique de l'Institut européen des palettes. Une vingtaine de participants étaient présents à ce premier rendez-vous. Jean de Vulliod, à l'origine de la création de cet institut, animait la journée, dont l'objet était d'une part de réunir l'ensemble des acteurs du monde de la palette, et d'autre part que ces différents intervenants puissent échanger afin de définir les pistes d'action pour l'Institut européen des palettes. Parmi les participants, les principaux acteurs de la

✓ ZOOM

L'activité palette en France

- **Nombre de palettes bois produites en 2005 : 70.000.000 unités**
- Plus de 90% des palettes produites en France sont en bois
- La palette représente près de 30% des emballages bois produits en France
- **Principales essences utilisées :** résineux (pin, sapin, épicéa, douglas : 37%) feuillus (peuplier et autres : 3%)
- **Nombre de palettes en circulation en France : 600 à 700.000.0000**

fabrication, de la location, de la certification, les représentants du syndicat des fabricants de palettes étaient présents, ainsi que d'autres intervenants comme des concepteurs de logiciels ou des assureurs. Bref, le premier objectif de la



Une vingtaine de participants étaient réunis à l'occasion du premier comité technique et scientifique de la palette.

journée visant à mettre autour d'une même table les acteurs du monde de la palette était atteint, même si l'on peut regretter l'absence des principaux utilisateurs comme les transporteurs et les distributeurs.

Traçabilité, promotion

Les vingt participants ont mis à profit cette journée pour travailler sur quatre thèmes qui apparaissent à tous comme primordiaux : normalisation, modélisation et essais ; traçabilité ; promotion de la palette ; avenir et statut de l'Institut des palettes.

En ce qui concerne la normalisation, le partenariat avec l'école des arts et métiers d'Angers permettra à l'Institut de bénéficier d'infrastructures existantes et performantes. Les pistes de travail sont nombreuses (résistance mécanique à la chute, résistance des assemblages et éléments de fixation sur les palettes...).

En termes de traçabilité, l'identification individuelle et le traçage géographique semblent des évolutions incontournables dans le suivi des palettes pour en faire un produit à part entière et mieux gérer son cycle de vie. Les nouvelles possibilités offertes par la RFID * seraient une piste intéressante de travail. L'Institut pourra accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces technologies, notamment en faisant la promotion de ces nouveaux systèmes.

Pour promouvoir la palette, une charte de la bonne utilisation du produit devrait être un des premiers chantiers de l'Institut européen des palettes. Enfin, l'avenir de l'Institut doit passer par la rédaction des missions de l'entité sous la forme d'une feuille de route. Cette dernière devra permettre à l'ensemble des adhérents de se retrouver dans l'action de l'Institut. D'un point de vue formel, la société anonyme (SA) semble être le statut juridique retenu par les participants pour cette nouvelle organisation. Son financement sera assuré grâce à la rémunération de ses travaux (essais de caractérisation, études spécifiques, utilisation de banques de données...), aux cotisations des adhérents, aux aides des collectivités locales.

De notre correspondant
Philippe Blin

* Radio frequency identification.

✓ INTERVIEW

Caractériser la "fonction palette"

Jean de Vulliod, initiateur d'Euripal, revient sur les origines de cet organisme.

LBI : Vous avez consacré une grande partie de votre activité professionnelle au domaine de la palette. Pouvez-vous nous retracer les grandes lignes de votre expérience ?

Jean de Vulliod : En 1970, je conseillais les PME-PMI de la Sarthe au sein de la CCI. Et après quatre années d'activité, j'ai décidé de créer ma propre société en m'associant à Jack Huet, qui dirigeait à l'époque Francepal, société de palettes bois. C'est ainsi que j'ai entré en 1974 dans le monde de la palette, avec une formation initiale technique en chimie ; j'ai appris la mécanique grâce à ce métier passionnant des palettes. En parallèle, j'ai toujours eu la volonté de transmettre les connaissances en intervenant dans plusieurs universités sur les problématiques d'organisation du travail et de créativité. En 1988, dans le cadre de ma société Codix France (société fabricant des machines à monter des palettes), nous avons implanté le premier atelier de palettes à Shanghai. J'ai été membre et parfois membre-fondateur des principales associations françaises et américaines du "monde de la palette" telles que Sypal, Eco bois, l'Association française des recycleurs de palettes, Synarep, Nwpc, etc. En 1993, j'ai fondé la société Logipal (société de location de palettes) et en 2002, comme je suis passionné des nouvelles technologies, j'ai lancé la première bourse de palettes sur internet et ainsi créé le site "www.planetpal.net". L'activité de ce portail d'information et de négoce de la palette a été si importante que j'ai dû rétrocéder l'activité machines de fabrication de palettes.

LBI : En 2006, vous initiez la création de l'Institut européen des palettes. Quelles sont les raisons qui vous ont amené à développer ce projet ?

J. de V. : L'activité commerciale sur les palettes bois, plastique, carton, etc., a révélé un manque de définitions techniques des palettes (charge, résistance, etc.) et un manque de standardisation. La rencontre avec le "pape" de la palette américain Marc White à Virginia Tech (1) nous a fait réaliser qu'il était indispensable de développer des travaux de caractérisation de la "fonction palette". En effet, les besoins futurs portent sur la définition de nouveaux supports logistiques de transport qui intègrent la palette, non pas comme un "bout de bois", mais comme une fonction indispensable. Sans palette, toutes les productions sont arrêtées et sans palette, il n'y a plus de produits dans les supermarchés. En nous fondant sur des demandes de grandes entreprises françaises, nous avons lancé des études en collaboration avec l'École nationale supérieure des arts et métiers d'Angers (nouvellement nommée Arts et métiers ParisTech Angers). Grâce à leurs compétences, leurs méthodologies et leurs capacités de test, nous avons ensemble démontré qu'il était indispensable de créer en Europe un institut similaire à celui de Marc White aux États-Unis.

LBI : Quelles sont les missions remplies par l'Institut européen des palettes ?

J. de V. : Le premier objectif est de mutualiser et synthétiser les pratiques professionnelles et les études mondiales en cours afin de réaliser "*Le guide des bonnes pratiques de la palette*". Ainsi les professionnels pourront s'assurer des critères de fabrication, de contrôle et d'usage en se fondant sur des résultats scientifiques. Le deuxième objectif est de fournir des conseils, une veille réglementaire, un support technique et une aide juridique sur les problématiques de traçabilité, d'éco-certification, de recyclage et de responsabilité sociale des entreprises. Par exemple, la nouvelle norme ISO 26000 en développement durable, qui va apparaître en 2010, va fortement impacter le monde de la palette. L'Institut va aider les entreprises à se préparer à cette nouvelle mutation. L'aide juridique dont les entreprises ont besoin porte aussi sur la responsabilité en cas d'accident ou d'incendie et les réglementations internationales. Le troisième objectif concerne la formation aux contrôles et aux usages conformes des palettes. Nous mettons en place un accord avec l'ISTIA (2) de l'université d'Angers, pour proposer un diplôme universitaire national puis européen à la "certification des fonctions logistiques".

LBI : Comment voyez-vous l'évolution de l'activité de l'Institut, suite à la réunion du premier comité technique ?

J. de V. : Les premières réflexions sur les lignes directrices de l'Institut sont définies. Nous allons développer entre autres des actions de promotion de la palette, des études de normalisation, des modélisations numériques, des campagnes d'essais de résistance dynamique et bien sûr lancer une étude sur la traçabilité des palettes. Le second axe de réflexions "révolutionnaire" porte sur le développement et la diffusion d'une nouvelle assurance de palette, nommée "Securpal". Cette assurance de responsabilité civile sera proposée aux fabricants, reconditionneurs, vendeurs et utilisateurs de palettes afin d'apporter un nouveau service qui allégera les problèmes et évitera les contentieux. "Securpal" sera dans l'avenir demandée par les clients et exigée par les assureurs. L'institut joue ainsi un rôle primordial dans la définition des méthodes de contrôle qualité des prestataires de la palette.



(1) Virginia Tech : Institut universitaire polytechnique de Virginie.
(2) ISTIA : école d'ingénieurs de l'Université d'Angers.